

Fig. 3.—Section de l'étable soulevée de 4' à 5' sur poteaux allongés et entés, avec appenti à l'est pour écurie et remise à fumier, avec porcherie, ou étable, etc., par-dessus la remise à fumier.—Détails :

A Passage de 4' pour soigner les animaux par la tête.

B B Créchets surmontés d'un auget, comme celles ex-
posées à Québec.

O Poniage de 1 1/2' de longueur.

D Dalles à fumier de 10 1/2 pouces au fond.

E Passage derrière les vaches.

F Passage plus large derrière les chevaux et servant
qu'au passage pour soigner les chevaux par la tête.

G Ouverture pour jeter le fumier dans la cave.
Le paré de chevaux serait espace d'un pouce entre
chaque mandrier, de manière à faire écouler les
urines directement dans la cave à fumier, laquelle
serait entièrement couverte d'un lit de glaise
battue à H H.

I Écurie.

J Ouverture, dans toute la longueur de manière à
éclairer le poulailler et le réchauffer par la chaleur
ascendante de l'écurie.

K Poulailler.

L L Ventilateur.

M Cave à fumier.

N Remise à fumier.

O Porcherie ou étable à veaux, etc.

R R Fenêtres.

L'écurie serait boisée sous les chevrons et l'espace
libre entre cette boisserie et la couverture serait rem-
pli de sable, de tann ou de bran de scie, afin de con-
server la chaleur.

Le fumier des chevaux serait jeté dans la cave par
deux petites trappes au dessous des créches des che-
vaux les plus tranquilles ou des bœufs de travail.

Le ventilateur servirait à l'est pour l'écurie et
l'étable; au nord, pour l'étable et pour la remise à
fumier.

